

Nogent sur Seine, le 24 octobre 2025

Informations concernant une convention de péréquation en date du 1er juillet 2025

(Publicité effectuée en application des articles L. 22-10-13 et R 22-10-17 du Code de commerce)

Nature et objet de la convention

Malteries Franco-Belges (« MFB ») exploite quatre malteries à Pithiviers, de Prouvy, de Brazey-en-Plaine et de Saint Saulve.

Soufflet Malt SAS (« Soufflet Malt ») exploite quatre malteries, à Nogent sur Seine, Polisy, Canteleu et Strasbourg.

MFB est détenue à 92,33% par Soufflet Malt.

Compte tenu de la complémentarité de leurs activités et savoir-faire respectifs, MFB et Soufflet Malt ont été amenées à envisager une mutualisation de leur expérience et de leurs moyens techniques, logistiques et commerciaux, tout en restant maître de leurs outils et de leurs coûts de production. Cette mutualisation leur permet d'envisager une répartition équitable de la marge brute économique entre elles au prorata des quantités vendues, afin d'optimiser l'utilisation des capacités industrielles respectives et de refléter les contributions économiques.

Approbation préalable par le Conseil d'administration de Malteries-Franco Belges

Le Conseil d'administration de MFB (« la Société »), après examen, a préalablement autorisé, la conclusion de cet accord de péréquation avec effet au 1^{er} juillet 2025.

Les personnes intéressées à la signature de cette convention, listées ci-dessous n'ont ni participé aux délibérations, ni pris part au vote relatif à son approbation préalable :

- M. Guillaume Couture, Président-Directeur Général de la société MFB et Directeur Général de Soufflet Malt, Sylvia Morvan-Sourdille, Dirigeante InVivo et Jorge Solis, Directeur Général Soufflet Malt,
- Soufflet Malt SAS, actionnaire de la société MFB détenant plus de 10% du capital et son représentant Thierry Bandinières,
- InVivo actionnaire indirect de la société MFB détenant plus de 10% du capital et sa représentante Maha Al Bukhari Fournier.

Conditions financières et motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour la Société

Le Conseil d'administration de la Société a considéré que cette opération est dans l'intérêt social de MFB dans la mesure où elle lui permet de bénéficier du soutien commercial et logistique de Soufflet Malt dans ses relations avec les clients brasseurs.

Cette convention prévoit une répartition équitable de la marge brute économique entre les deux sociétés au prorata des quantités vendues, afin d'optimiser l'utilisation des capacités industrielles respectives et de refléter les contributions économiques de chacune.

Indication du rapport entre le prix de la convention pour la Société et le dernier bénéfice annuel de celle-ci

En appliquant la formule visant la répartition de la marge brute aux comptes du dernier exercice clos le 30 juin 2025, le produit pour MFB serait de 16 471 000 €.

Cette convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

A propos de Malteries Franco-Belges :

Malteries Franco-Belges, filiale du Groupe Soufflet Malt, est coté sur le compartiment B d'Euronext Paris (code mnémonique : MALT, ISIN : FR0000030074). Plus d'informations sur https://www.malteriesfrancobelges.fr.

Malteries Franco-Belges détient quatre malteries en France et une participation minoritaire dans certaines filiales de Soufflet Malt situées en Europe centrale et en Europe de l'Est.

Soufflet Malt est le premier malteur mondial, avec 40 malteries réparties dans 20 pays en Europe, en Asie, en Afrique, en Australie et en Amérique. Employant plus de 2 300 collaborateurs, Soufflet Malt dispose d'une capacité de production de 3,7 millions de tonnes de malt par an pour répondre à la demande de ses clients - grandes brasseries mondiales, brasseurs artisanaux, distillateurs et autres acteurs industriels - à travers le monde.

S'appuyant sur ses racines agricoles locales et sa présence mondiale, notamment grâce à la distribution par Country Malt Group en Amérique du Nord et Cryer Malt en Asie, Soufflet Malt est un fournisseur de malt de qualité de confiance, au service de ses clients à travers des marques telles que Canada Malting Co. Ltd, Great Western Malting, Durst Malt, Bairds Malt, Castle Malting, Tchecomalt et Barrett Burston. Engagé à être un pionnier dans le domaine des solutions durables pour le malt, Soufflet Malt reste résolument tourné vers l'innovation tout au long de sa chaîne de valeur.

Contact Relations Investisseurs: relationsactionnaires@malteriesfrancobelges.com